

**RAPPORT D'ETAPE DE LA SIFC SUR LE
RENFORCEMENT DU COMMERCE INTRA-OCI**



30ème REUNION DU COMITE DE SUIVI DU COMCEC

**7- 8 mai 2014
Ankara, Turquie**

Table des Matières

A.	APERCU DU FINANCEMENT DU COMMERCE	2
	<i>1. Offre de Solutions pour un Impact</i>	3
	<i>2. Soutien aux Produits stratégiques</i>	3
	<i>3. Accès des PME et des PMMA</i>	4
B.	PROGRAMME DE PROMOTION ET DE COOPERATION EN MATIERE DE COMMERCE (PPCC)	4
	<i>1. Présentation du Programme TCPP</i>	4
	<i>2. Elaboration de programmes régionaux sur le thème de « l'Aide pour le Commerce »</i>	5
	<i>2.1. L'Initiative « Aide au Commerce » pour les Pays arabes</i>	5
	<i>2.2. L'Initiative « Aide au Commerce » pour la Région SPECA</i>	6
	<i>3. Le Programme de la Feuille de Route pour le Renforcement du Commerce intra-OCI</i>	7
	<i>4. Appui au Renforcement des Capacités humaines et institutionnelles liées au Commerce</i>	8

A. APERCU DU FINANCEMENT DU COMMERCE

La SIFC a fêté ses 6 ans d'existence en 1434H (2013). Des changements notables sont intervenus au sein de l'institution durant cette période, avec un doublement du montant des approbations entre 1429H et 1434H (2,5 milliards USD à 5 milliards USD). En 1434H, la SIFC a atteint ses objectifs dans plusieurs domaines, tout en s'adaptant aux conditions difficiles du marché. Les approbations au titre du commerce ont atteint 5,048 millions USD et la SIFC est parvenue à attirer de nouveaux clients et prendre pied sur de nouveaux marchés, fidèle en cela à sa stratégie de diversification pour atteindre un plus grand nombre de clients et étendre son aire de couverture. En ce qui concerne les approbations, les résultats obtenus sont louables et enregistrent une hausse de 13% par rapport à 1433H. En outre, l'utilisation des fonds a atteint de nouveaux sommets avec des décaissements se chiffrant à 4,001 millions USD en 1434H. La répartition des approbations par région pour les deux dernières années est indiquée au tableau ci-dessous.

Tableau 1: Approbations relatives au financement du commerce, selon les régions (en millions USD)

Région	1433H Chiffres réels	%	1434H Chiffres réels	%
ASIE/CEI	3.086	69	3,405	67
MENA	1.171	26	1.409	28
ASS*	209	5	234	5
Total Approbations	4.466	100	5.048	100
Total Décaissements	3.999		4.001	

*ASS: Afrique subsaharienne

La garantie souveraine, comme forme de sûreté, figure toujours en première place sur la liste des approbations de la SIFC. Ainsi, en 1431H, environ 40% des facilités approuvées concernaient ce type de garantie. Depuis, la part de l'emprunt souverain n'a cessé de croître. De 71%, le financement souverain est passé à 74% en 1434H, un niveau record. L'augmentation des prêts souverains s'explique principalement par la plus forte demande des pays membres. En revanche, les opérations bénéficiant de garantie bancaire mais non sécurisées, ont considérablement diminué durant la même période.

C'est là une indication du changement d'orientation stratégique opéré par la SIFC afin de se consacrer essentiellement aux opérations de financement souverain du commerce, qui offrent une solution gagnant-gagnant ainsi qu'une meilleure possibilité de toucher les PME et le secteur privé des marchés émergents. Les opérations de financement souverain du commerce ont augmenté de 60% entre 1433H et 1434H pour atteindre le niveau record de 1 milliard USD indiqué ci-dessus.

Tableau 2: Approbations de la SIFC pour le commerce, par type de garantie (US\$ Million)

Type de garantie	1433H	Part (%)	1434H	Part %
Souveraine	3,190	71.43	3,712	74
Bancaire	257.5	5.77	124	2
Non sécurisées	405	9.06	235	5
FSC	611	13.68	977	19

Assurance du crédit	2.5	0.06	0	0
TOTAL	4,466	100%	5,048	100

La SIFC a continué à développer ses opérations destinées à financer le commerce de manière à permettre aux pays membres de tirer des avantages du développement des échanges commerciaux intracommunautaire. Cette expansion s'accompagne de garanties adéquates permettant de faire en sorte que les ressources de la SIFC soient préservées.

1. Offre de solutions pour un impact

Conformément à la stratégie adoptée par la SIFC qui concerne la diversification de son portefeuille de financement du commerce, des efforts soutenus ont été déployés afin de prendre pied sur de nouveaux marchés et de nouveaux secteurs. La SIFC a fait preuve de beaucoup d'ingéniosité pour relever le défi de la concurrence pour l'entrée dans de nouveaux marchés et secteurs. Elle s'est écartée des prêts non garantis et des prêts bancaires au profit du financement structuré des matières premières. Cette réorientation stratégique était essentielle pour lui permettre de pénétrer de nouveaux marchés et secteurs pour lesquels les garanties traditionnelles ne sont pas applicables. Cette nouvelle mesure a également permis à la SIFC, outre l'octroi de financements, de proposer un large éventail de solutions commerciales adaptées aux besoins de la clientèle.

Comparé aux autres formes de prêt ou d'investissement dans les marchés émergents, le financement structuré du commerce (FSC) a fait la démonstration de sa capacité de survie malgré les conditions extrêmes des pays ou marchés concernés. Ces attributs particuliers ouvrent le champ à la SIFC pour apporter aux marchés émergents d'autres solutions commerciales pouvant se substituer au financement traditionnel du bilan. Les opérations de financement structuré de la SIFC ont été multipliées par 14 au cours des 5 dernières années. Durant le seul exercice 1434H, le portefeuille y relatif a progressé de 977 millions USD.

2. Appui aux matières premières stratégiques

Le secteur énergétique, en particulier le pétrole, est le domaine d'intervention traditionnel de la SIFC. En termes de composition du portefeuille, le pétrole conserve sa position dominante, sa part passant de 82% à 84% en 1434H. Toutefois, la stratégie de la SIFC étant de diversifier son action, des efforts ont été déployés afin de pénétrer de nouveaux marchés et de nouveaux secteurs. A ce titre, en 1434H, elle a mené des opérations en Afrique subsaharienne, dans le cadre de l'accomplissement du mandat de la BID en ce qui concerne la sécurité alimentaire. Il entre dans les attributions de la SIFC de fournir des financements à des pays dans lesquels ses interventions peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie des populations bénéficiaires. Dans les communautés rurales en particulier, la création de valeur pour la production agricole, dès les premières étapes de cette production, est essentielle pour assurer la sécurité alimentaire qui constitue un point important du programme depuis 2008. Le plan d'action élaboré suite aux recommandations du 21^{ème} Symposium annuel de la BID sur le thème de la "Réalisation de la sécurité alimentaire des pays membres dans le monde de l'après-crise" confie à la SIFC le mandat d'œuvrer en faveur d'une augmentation significative du volume des échanges commerciaux intra-OCI portant sur les produits agricoles, à travers l'adoption d'une approche intégrée par les entités concernées au sein du Groupe de la BID. A cet égard, la SIFC a approuvé des facilités d'un montant global de 90 millions USD destinés à la fourniture d'intrants agricoles, de produits alimentaires de base ainsi que d'un financement à l'exportation au profit du Cameroun, de la Gambie,

du Mozambique et du Bénin. La mise à disposition de facilités de financement structuré du commerce a représenté un avantage supplémentaire pour la mise au point de produits adaptés à chaque cas. En 1434H, la SIFC a approuvé 19 opérations pour le secteur de l'agriculture dont le montant s'élève à 566 millions USD, représentant une légère hausse par rapport à l'exercice précédent (535 millions USD).

Les financements de la SIFC dans d'autres pays membres, ont concerné le soja, la farine de soja, l'huile de soja, le blé, le maïs, les DDSS, le riz, le café, l'huile de palme et le sucre. Outre les produits agricoles, la SIFC a continué à apporter son appui aux pays membres pour la fourniture d'autres matières premières stratégiques comme le polyéthylène, le polypropylène, le pétrole, etc. Avec 3.909 millions USD, le pétrole représente le principal élément du portefeuille depuis 1434H. Les opérations majeures de financement du pétrole constituent depuis longtemps une composante essentielle du portefeuille.

3. Accès aux PME et aux PMMA

Bien que certains pays membres soient mieux placés en termes de liquidités et d'accès au financement, l'accès limité au financement du commerce demeure un obstacle majeur dans de nombreux pays membres, notamment les moins avancés (PMMA). Ainsi, l'un des objectifs prioritaires de la SIFC consistera à poursuivre les efforts visant à intensifier les opérations directes et à améliorer la mise en œuvre des lignes de Mourabaha à deux étapes en faveur des banques dans les PMMA. Le financement en faveur des PMMA a augmenté, passant de 2.264 millions USD en 1433H à environ 2.818 millions USD en 1434H.

Tableau 3: Approbations de la SIFC au titre du financement du commerce en faveur des PPMA en 1434H (millions USD)

Pays	Nombre d'opérations	Montant total
Bangladesh	8	2.571,00
Burkina Faso	1	30,00
Cameroun	1	18,00
Gambie	5	60,00
Maldives	1	40,00
Mauritanie	2	100,00
Mozambique	1	15,00
TOTAL	16	2.818,00

Le soutien aux PME figure parmi les piliers de la stratégie de la SIFC, dans le cadre du mandat de haut niveau de l'OCI. Pour remplir ce mandat, la SIFC offre des lignes de financement Mourabaha à deux étapes (M2E) aux banques locales qui, en échange, fournissent un financement aux PME pour des transactions spécifiques de financement du commerce. En 1434H, la SIFC a continué de travailler sur ces mécanismes pour le financement des PME, et fourni un montant cumulé de 125 millions USD. Elle a également mis en place la première facilité de financement à l'exportation sous forme de Mourabaha à deux étapes. La nouvelle structure devrait permettre de renforcer les interventions de la SIFC pour le développement des exportations.

B. PROGRAMME DE PROMOTION ET DE COOPERATION EN MATIERE DE COMMERCE (PPCC)

1. *Brève présentation du PPCC*

Le PPCC est un programme ayant pour objectif d'appuyer les efforts déployés par la SIFC pour le renforcement des échanges commerciaux et de la coopération entre ses pays membres. Jusqu'à 2012, ce programme était géré selon une approche axée sur les événements, dans le cadre de laquelle diverses activités étaient menées au titre de quatre volets du programme : la promotion des échanges commerciaux, la facilitation du commerce, le renforcement des capacités, le développement de produits stratégiques.

Les activités entreprises par le PPCC comprennent l'organisation/le soutien à la participation collective des Organisations de promotion du commerce (OPC) aux foires commerciales internationales, les missions de commerce, les forums d'affaires, la conduite de programmes de formation pour le renforcement des capacités liées au commerce, l'organisation/le soutien à l'organisation de séminaires thématiques spécialisés sur le commerce, d'ateliers, de forums et de réunions de groupe d'experts afin de parvenir à un consensus sur les politiques et programmes liés au commerce en vue de leur mise en œuvre en association avec les pays membres et les institutions de l'OCI.

A partir de 2012, à cause de l'impact limité produit par les activités du PPCC sur le développement du commerce des pays membres, le programme a abandonné l'approche fondée sur la planification pour en adopter une autre axée sur les programmes. Le but visé était la mise en place de programmes régionaux/thématiques de développement du commerce, en concertation avec les pays membres et les partenaires au développement du commerce, ainsi que la mobilisation de ressources financières et techniques destinées à permettre leur mise en œuvre.

Les sections qui suivent offrent une présentation sommaire des initiatives entreprises par la SIFC dans le cadre du PPCC en matière de coopération et de développement du commerce.

2. *Elaboration de Programmes régionaux et thématiques concernant le Développement du Commerce*

2.1. Initiative 'Aide au Commerce' destinée aux Pays arabes:

. Il s'agit d'un programme de partenariat entre 22 pays arabes et des organisations économiques régionales, des organisations spécialisées dans les questions liées au commerce et des donateurs internationaux. Le document de projet relatif à ladite Initiative pour les pays arabes a été élaboré suite à un processus intensif de consultation avec les partenaires et les pays bénéficiaires. La BID, la SIFC, le PNUD, l'État du Koweït, le Royaume d'Arabie Saoudite, l'Agence suisse de développement international (ASDI) sont parmi les bailleurs de fonds qui ont contribué au budget du projet.

Organisée autour de quatre principaux résultats, l'initiative Aide au Commerce en faveur des pays arabes sera exécutée par la SIFC et cinq autres agences participant au groupe inter-institutions des

Nations Unies pour le commerce et les capacités productives, à savoir la SFI, la CNUCED, l'OIT, l'ONUDI et le PNUD. Ces quatre résultats peuvent être formulés comme suit :

- ✓ **Résultat 1:** Diagnostic, aux niveaux national, sous régional et régional, des déficits de capacité et des priorités en matière d'assistance technique en rapport avec le développement des capacités commerciales et productives. Des feuilles de route pragmatiques sont formulées pour concrétiser les aspirations liées au commerce exprimées dans les documents résultant du sommet économique et social arabe.
- ✓ **Résultat 2:** Renforcement des capacités de la Ligue des États Arabes, du CCG et de l'UMA, pour la mise en œuvre des processus d'intégration régionale et de l'Accord de Libre Échange Arabe (ACLEA).
- ✓ **Résultat 3:** Mise en place d'une plateforme régionale et élaboration de solutions adaptées à chaque pays en vue de la réforme du commerce, notamment en ce qui concerne les mesures non tarifaires et les barrières techniques au commerce, ainsi que l'amélioration des capacités des institutions de soutien au commerce
- ✓ **Résultat 4:** Mise au point de stratégies de développement des compétences, pour favoriser la croissance et la création d'emplois décents pour les deux genres dans des secteurs ayant le potentiel d'accroître les exportations et de contribuer à la diversification économique.

Le lancement officiel de l'Initiative 'Aide au Commerce' pour les États arabes a eu lieu en marge de la première réunion du Conseil d'administration du Projet, qui s'est tenue les 6 et 7 novembre 2013 au siège de la SIFC. A cette même occasion, le programme de travail accéléré de ladite Initiative a été finalisé. Les agences des Nations Unies partenaires au projet sont engagées dans la mise en œuvre des activités du programme accéléré, lesquelles concernent notamment :

- i. des études et des ateliers régionaux sur les Mesures non-tarifaires (MNT) et la manière de les aborder,
- ii. des études et des projets sur la gestion commune des points de passage des frontières, des infrastructures de transport multimodal ainsi que la logistique commerciale, afin d'améliorer le flux des échanges commerciaux intra-arabes,
- iii. des programmes de développement des compétences et des formations dans le domaine de la diversification économique et commerciale,
- iv. un appui technique et institutionnel à la Ligue des États arabes pour promouvoir l'intégration commerciale régionale et formuler des recommandations en matière de politique,
- v. Un appui technique à des pays membres sélectionnés dans le cadre du processus de leur adhésion à l'OMC.

Le programme de travail consolidé de l'Initiative est en cours d'élaboration et sera soumis à l'approbation de la deuxième réunion du Conseil d'administration du projet prévu en juin 2014. Par ailleurs, la SIFC travaille en étroite liaison avec les partenaires au développement, dans l'objectif de mettre au point des propositions de projet portant sur les thèmes suivants :

- i. Renforcement de l'intégration régionale et diversification des exportations de la Région arabe, à travers l'amélioration de la compétitivité des PME et l'intégration de la chaîne de valeur

- ii. Programme de promotion de l'exportation de services dans les pays arabes
- iii. Programmes de développement des exportations sectorielles
- iv. Développement de services de soutien informatique aux PME.

2.2. Initiative 'Aide au Commerce' pour la Région SPECA

La SIFC travaille en étroite collaboration avec le PNUD et la CEE-ONU en vue de l'élaboration de l'initiative 'Aide au Commerce' pour la Région SPECA, à la lumière de la Déclaration ministérielle ratifiée à l'issue de la Conférence ministérielle tenue les 1^{er} et 2 décembre 2010 à Baku, en Azerbaïdjan, sur la Feuille de route de l'Aide au Commerce pour la Région SPECA.

La note de présentation et le programme de travail de l'initiative, devant être finalisés avant la fin 2014, en collaboration avec les pays membres, mettra l'accent sur les domaines prioritaires évoqués dans la Déclaration de Baku :

- i. Accroître la compétitivité internationale des économies de la région ainsi que de ses entreprises, ses produits et services dans les secteurs sélectionnés, notamment l'agriculture, la manufacture et le tourisme, dans l'objectif d'une diversification et d'un renforcement de la valeur ajoutée des exportations
- ii. Mettre en place et/ou renforcer les institutions et services de soutien au commerce susceptibles de contribuer efficacement au développement des capacités productives et à l'accroissement des exportations de biens et services;
- iii. Améliorer l'environnement des affaires à travers des mesures de réforme réglementaire, l'amélioration de l'accès à l'information commerciale et la coopération entre les secteurs public et privé.
- iv. Favoriser la coopération transfrontalière afin d'exploiter les possibilités de commerce mutuellement bénéfique entre les pays SPECA et avec leurs voisins, à travers l'amélioration: (i) des infrastructures physiques; (ii) des infrastructures institutionnelles de commerce, en mettant l'accent sur la facilitation du commerce; (iii) l'accès au marché, iv) le soutien aux pays SPECA dans le cadre du processus de leur adhésion à l'OMC.

Après la finalisation des documents de programmation, la SIFC les soumettra aux institutions de l'OCI et aux instances concernés, en vue de leur examen et de leur validation, en prélude à l'organisation d'une campagne spéciale de mobilisation de ressources pour permettre l'obtention de l'appui technique et financier nécessaire à la mise en œuvre du programme.

2.3. Le Programme de la Feuille de Route pour le Renforcement du Commerce intra-OCI

Conformément à la résolution pertinente de la 29^{ème} Session ministérielle du COMCEC, la Société internationale islamique de financement du Commerce (SIFC) et le Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC) ont organisé, les 3 et 4 février 2014 à Marrakech, au Maroc, la 6^{ème} réunion du Groupe consultatif pour le renforcement du commerce intra-OCI.

Les principaux objectifs de la réunion étaient les suivants :

- Examiner et évaluer la mise en œuvre du Programme directeur
- Echanger des vues sur le rôle pouvant être joué par les institutions de l'OCI dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC

- Examiner en détail les insuffisances et les entraves freinant le Groupe consultatif dans ses efforts de promotion du commerce intra-OCI en se fondant sur le Programme directeur
- Etudier les moyens logistiques et techniques pouvant assurer le progrès du Groupe consultatif et du Programme directeur.

A l'issue des travaux, les participants ont fait des recommandations en faveur d'un renforcement rapide de la coopération entre les institutions de l'OCI dans le cadre de la mise en œuvre des activités identifiées dans les domaines suivants :

- Aide au Commerce au niveau sous régional,
- Amélioration de l'accès au financement et renforcement de la compétitivité des PME,
- Mise en place du Réseau global des OPC au sein de l'OCI,
- Encadrement des PME pour leur permettre de mieux préparer leur participation aux foires commerciales islamiques,
- Financement des projets existants en ce qui concerne le plan d'action pour le coton et identification de l'assistance disponible pour les promoteurs de projets en vue d'une reformulation de leurs projets.
- Incitation des Etats membres qui ne l'avaient pas encore fait, à soumettre la liste de leurs concessions au Comité chargé des négociations commerciales (CNC).

Le Groupe consultatif a souligné l'importance d'une collaboration étroite avec le Bureau de coordination du COMCEC en vue de la mise en œuvre effective de la nouvelle stratégie du COMCEC ; en outre, le Groupe a convenu de veiller à l'élaboration d'un rapport d'évaluation détaillé mettant en lumière les lacunes constatées et les réalisations enregistrées, et faisant des propositions sur les voies et moyens à mettre en œuvre afin d'affiner les termes de référence du Groupe et de renforcer sa cohésion afin d'accroître son efficacité. A cet égard, une "Task Force" sera constituée au sein du Groupe consultatif et chargée de l'exécution de la tâche définie ci-dessus.

Conformément aux conclusions et recommandations de la dernière réunion du Groupe consultatif, la SIFC continue d'apporter son appui aux activités entreprises par les institutions de l'OCI en matière de promotion du commerce. A cet égard, elle a accordé un appui financier à l'ICCIA pour faciliter la participation de PME provenant des pays membres à la 16^{ème} Réunion du Secteur privé, qui s'est tenue les 16 et 17 mars 2014 à Sharjah, aux EAU. De même, la SIFC prendra en charge la participation d'OPC provenant des PMMA à la 15^{ème} Foire internationale du MUSIAD, devant être organisée à Istanbul, en Turquie, en marge de la 30^{ème} Réunion ministérielle du COMCEC, du 26 au 30 novembre 2014.

La SIFC attache la plus haute importance à la mise en œuvre de la Stratégie du COMCEC, à travers les efforts collectifs des institutions de l'OCI concernées. Dans cette perspective, elle a participé activement à la 3^{ème} réunion du Groupe de travail du COMCEC sur le Commerce, organisée le 27 février 2013 à Ankara, en Turquie. La SIFC compte procéder à un réalignement du programme de travail du PPC, sur la base des recommandations issues des réunions du Groupe de travail sur le Commerce ; à cet égard, elle élaborera des propositions de projet et les soumettra au Secrétariat du COMCEC, pour la deuxième série d'appels à propositions, devant intervenir en septembre 2014.

4. Appui au Renforcement des Capacités humaines et institutionnelles liées au Commerce

Le renforcement des capacités liées au commerce, à travers des programmes de formation, ainsi que la création et la diffusion du savoir, revêt une importance primordiale pour le PPCC de la SIFC. A l'heure actuelle, une réflexion est menée par le PPCC avec les partenaires au développement sur la possibilité de la mise en place dans un des pays membres africains, d'un centre régional du commerce ; ce centre organisera des programmes de formation en matière de commerce ayant pour but de renforcer les capacités nationales et de répondre aux besoins des PME en offrant des services de consultant dans le domaine du commerce. Par ailleurs, des programmes de formation ciblant spécialement les OPC et les PME sont en cours d'élaboration, couvrant différentes thématiques, notamment le commerce international, la commercialisation à l'exportation, le financement du commerce ; cette activité est prévue avant la fin de l'année 2014. Par ailleurs, la SIFC s'occupe de la traduction en Arabe du Guide de mise en œuvre de la facilitation du commerce élaboré par la CEE-ONU. Après la traduction de ce document, la SFIC organisera, en collaboration avec la CEE-ONU, un programme de formation sur la facilitation du commerce et assurera la publication du Guide sur le Web.
